



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
intercommunale du Sud-Tarn

Département :
Tarn

Commune :
Puybegon



**MODIFICATION N°2
DU PLAN LOCAL
D'URBANISME
COMMUNAL**

Règlement
graphique

Maitre d'ouvrage : Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

TOPONYMY
www.toponymy.fr

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2025»

Date :	Phase :	Echelle :	Pièce n°
15 juin 2026	Approbation	1:7 500	3.1

Communauté de communes Gaillac - Graulhet
Téou BP 80133 - 81640 GAILLAC - 061 05 63 83 61 - courriel : ccourel@gaillac-graulhet.fr

ZONAGE

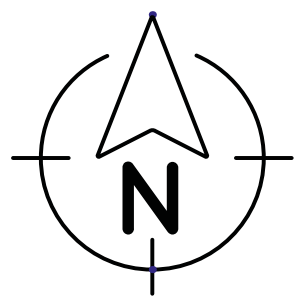
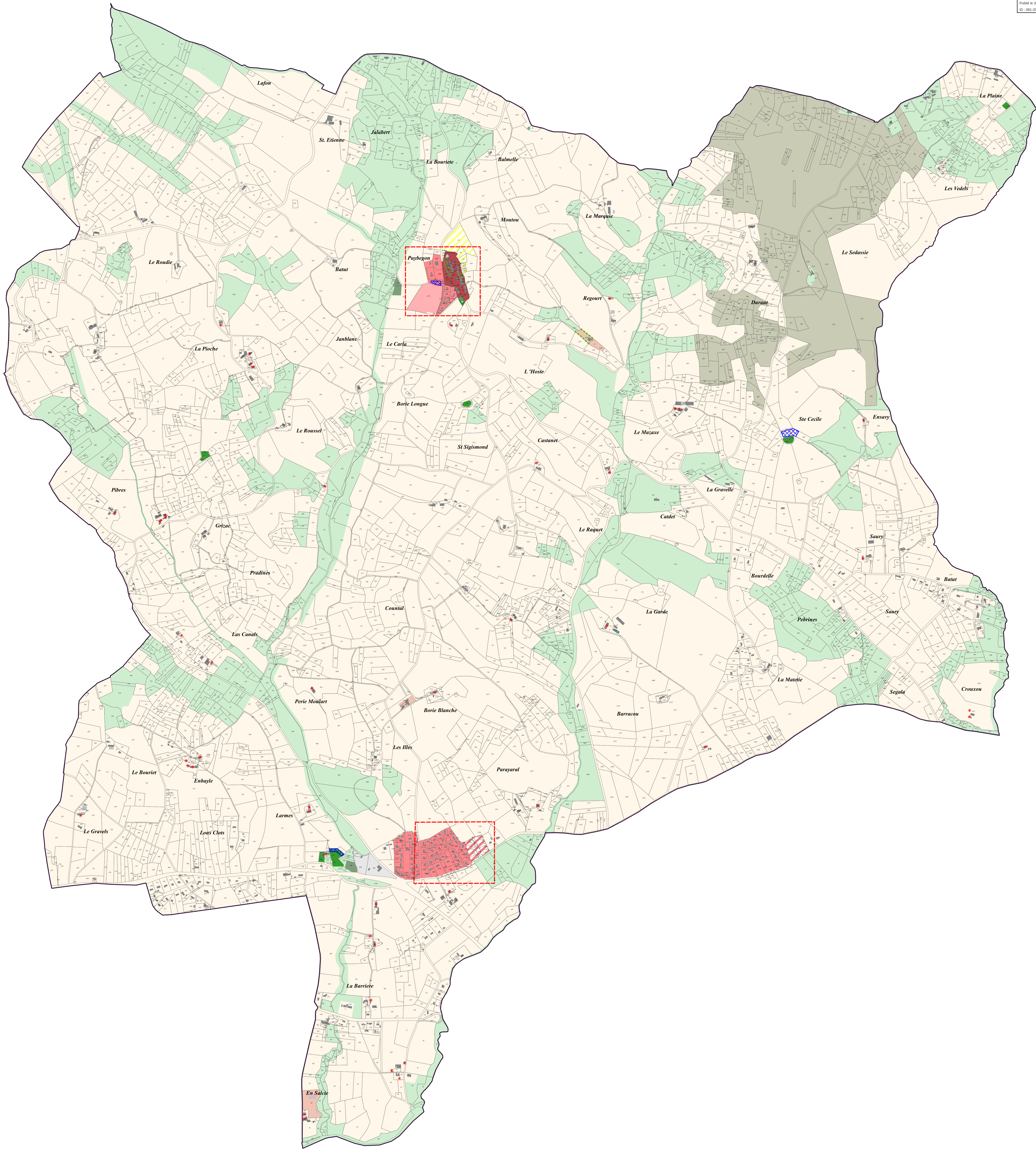
- A
- A3
- AU
- AU0
- N
- N5
- N6
- Np
- U1
- U2
- U3

PRESCRIPTIONS

- Emplacements réservés
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Elément de paysage à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Boisements linéaires à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon l'article L151-23 al.1 du code de l'urbanisme
- Elément du patrimoine à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Description
ER 1	Extension du cimetière et stationnement
ER 3	Aménagement d'un espace vert
ER 2	Extension du cimetière





Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bosquets

Département :
Tarn

Commune :
Puybegon



**MODIFICATION N°2
DU PLAN LOCAL
D'URBANISME
COMMUNAL**

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2025»

Date :
15 juin 2026

Phase :
Approbation

Echelle :
1:5 000

TO PONYMY
www.toponymy.fr

Pièce n°
3.2

Communauté de communes Gaillac - Graulhet
Técou BP 80133 - 81640 GAILLAC - tél : 05 63 83 61 61 - courriel : accueil@gailiac-graulhet.fr

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 081-200066124-20260615-163_2026-DE



ZONAGE

- A
- A3
- AU
- AU0
- N
- N5
- N6
- Np
- U1
- U2
- U3

PRESCRIPTIONS

- Emplacements réservés
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Elément de paysage à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Boisements linéaires à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon l'article L151-23 al.1 du code de l'urbanisme
- Elément du patrimoine à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Description
ER 3	Aménagement d'un espace vert



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Département :
Tarn

Commune :
Puybegon

MODIFICATION N°2
DU PLAN LOCAL
D'URBANISME
COMMUNAL

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2025»

Date :
15 juin 2026

Phase :
Approbation

Echelle :
1:5 000

Pièce n°
3.2

Communauté de communes Gaillac - Graulhet
Técou BP 80133 - 81640 GAILLAC - tél : 05 63 83 61 61 - courriel : accueil@gailiac-graulhet.fr

TOPONYMY
www.toponymy.fr

ZONAGE

- A
- A3
- AU
- AU0
- N
- N5
- N6
- Np
- U1
- U2
- U3

PRESCRIPTIONS

- Emplacements réservés
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Elément de paysage à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Boisements linaires à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon l'article L151-23 al.1 du code de l'urbanisme
- Elément du patrimoine à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Description
ER 2	Extension du cimetière

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 081-200066124-20260615-163_2026-DE





Département :

Tarn

Commune :

Puybegon

MODIFICATION N°2

DU PLAN LOCAL

D'URBANISME

COMMUNAL

Maitre d'ouvrage :

Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2025»

Date :

15 juin 2026

Phase :

Approbation

Echelle :

1:5000

Pièce n°

3.2

Communauté de communes Gaillac - Graulhet

Tecou BP 80133 - 81640 GAILLAC - tél : 05 63 83 61 61 - courriel : accueil@gaillic-graulhet.fr

Envoyé en préfecture le 28/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 061-20006124-20260615-163_2026-DE



ZONAGE

A

A3

AU

AU0

N

N5

N6

Np

U1

U2

U3

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Elément de paysage à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Boissements linéaires à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon l'article L151-23 al.1 du code de l'urbanisme

Elément du patrimoine à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme

EMPLACEMENTS RESERVES	
N°	Description
ER 1	Extension du cimetière et stationnement.